

Abschrift

Kénéh, le 12 Janvier 1903.

Mon cher Monsieur Borchardt,

J'ai reçu votre lettre et la demande qui l'accompagne. En principe, je suis tout disposé à y donner suite, et, comme M. Steindorff a déjà reçu l'autorisation du Comité, je ne crois pas qu'il y ait besoin d'une consultation nouvelle: ce n'est qu'une question de limites que je puis trancher de ma propre autorité, sans consulter le Comité sur ce point spécial.

Toutefois la question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît. Dans la dernière séance du Comité, il a bien été question de retirer l'autorisation à M. Covington, mais, pour la retirer il faut trouver un motif valable en droit. M. Covington a en effet un contrat en bonne forme qui dure jusqu'au 31 Mai 1903, et qui ne peut être rompu que faute pour l'une des parties de remplir ses engagements. Or, en fait, M. Covington a jusqu'à présent rempli tous ses engagements avec une fidélité rare. Il a fouillé sous la surveillance de nos gens, et le rapport de Quibell et Bissing, comme d'ailleurs les photographies qu'il a prises, montrent qu'il n'a causé aucun dommage au monument jusqu'à présent. Il a de plus relevé les plans, pris les photographies et il prépare un rapport détaillé qu'il remettra au Service, remplissant ainsi une condition que nul des savants auxquels nous avons concédé un terrain n'a remplie jusqu'à présent. Nous lui avons reproché d'avoir pris pour associé des marchands d'antiquités, à la première observation il a rompu l'association et j'ai de lui une lettre en date du 10 Janvier nous notifiant qu'il a pris des arrangements avec des personnes qui n'ont rien à voir directement ou indirectement avec le commerce des Antiquités, et cela par l'entremise du Consul Général des États Unis. Au point de vue légal, il n'y a rien à lui reprocher, et, par conséquent, nous ne sommes pas justifiés à rompre nos engagements envers lui. En fait, dans la dernière séance du Comité, où non-seulement Sir William Garstin mais tous les membres présents étaient désireux de lui retirer l'autorisation, le désir de tous n'a pu recevoir de sanction; nous nous trouvons devant un contrat formel que nous ne pouvons briser que pour des raisons sérieuses. Or ces raisons n'existent pas, j'entends au point

de vue légal, si nous refusons de continuer à M. Covington les fouilles, qu'il a le droit de faire jusqu'au 31 Mai de cette année inclusivement, il peut intenter un procès au Service des Antiquités, ou si vous le préférez, au Gouvernement Égyptien. Il est probable qu'il ferait d'abord intervenir son Consul Général, puis, si le refus était maintenu, qu'il nous citerait devant les Tribunaux Mixtes. Je ne crois pas qu'il y ait eu une affaire de ce genre et par suite je ne puis vous dire quel serait le résultat; mon impression est que nous serions condamnés, mais, pour plus de sûreté, je vais consulter le Contentieux.

Au reçu du rapport de Quibell-Bissing, j'avais écrit à Quibell pour lui dire sommairement ce que je viens de vous dire, et lui indiquer la solution qui, au point de vue du droit et des intérêts de la science, ne paraît être sinon irréprochable, du moins présenter les meilleures garanties. Elle consiste à faire faire l'ouverture du Mastaba par le Service et ses agents aux frais de M. Covington: les antiquités, si l'on en trouve, seront partagées par moitié selon le contrat, sauf au Service à retenir le tout, moyennant indemnité, s'il le juge nécessaire. M. Quibell restera sur les lieux et surveillera les travaux ou plutôt les fera lui-même, et, si vous voulez être là, vous serez le bienvenu. Cette solution a l'avantage de retirer en fait la fouille des mains de M. Covington, et en même temps, respectant son droit, de ne pas nous exposer à un procès que nous risquerions de perdre.

Cette solution ne peut être que provisoire. Le contrat de M. Covington ne sera pas renouvelé, et le terrain qu'il occupait sera remis à M. Steindorff pour l'année prochaine. Je ne vois guères pour le moment d'autre solution: si vous en avez une autre, je vous serai obligé de me l'indiquer, et je l'adopterai volontiers, pourvu qu'elle soit de nature à nous éviter le procès que je redoute.

Je serai à Louxor le 14 et le 17 ou le 18 à Assouân où je resterai deux jours: le mieux serait de me répondre en ce dernier endroit.

Veillez agréer, mon cher Monsieur Borchardt, l'expression de mes sentiments dévoués,

[gez.] G. Maspero

J'écris au Capitaine Lyons et à Bissing à ce sujet.